



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-059

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CRÉANCES ÉTEINTES

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que Monsieur le receveur municipal a fait savoir à la Collectivité qu'à ce jour aucune action en recouvrement n'est devenue possible pour plusieurs titres de recettes à l'encontre de divers débiteurs.

La Collectivité s'est vue notifiée leur effacement, soit par décision du tribunal de commerce, soit par jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du tribunal.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il s'agit d'une taxe publicitaire de 2013 dont la société a été liquidée pour insuffisance d'actif par décision judiciaire le 6 juin 2021 et d'une administrée présentant des impayés sur la régie de cantine qui a vu ses dettes s'effacer par un jugement du tribunal de rétablissement personnel le 10 juin 2021.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint propose, conformément à l'avis de la commission des finances du 4 octobre 2021, de faire admettre ces sommes irrécouvrables en créances éteintes et de porter le montant de 596.66 euros au compte 6542 « créances éteintes » sous forme d'un mandatement administratif afin d'annuler les titres suivants :

- Titre 550 de 2013 pour 548.00 euros,
- Titre 250 de 2021 pour 48.66 euros.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,


Olivier SICOT